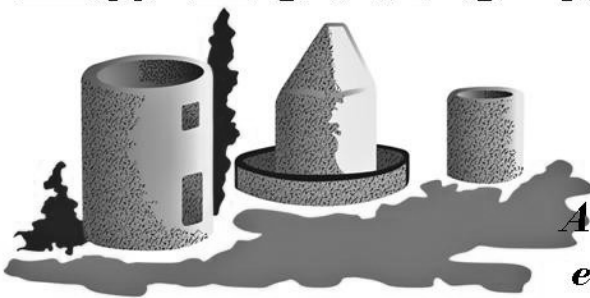


La Lettre de nos Moulins



Éditée par l'A.P.R.O.M.I.C.A.V.

*Association pour la protection et la mise
en valeur de Calvisson et de la Vaunage*

N° 49- 4ème trimestre 2019

EDITORIAL

Chères adhérentes, chers adhérents, chers lecteurs.

A l'orée de cette année 2020 qui conforte notre illusion de n'avoir que deux fois vingt ans, nous venons vous la souhaiter agréable au possible.

Cette année qui s'annonce charnière pour l'APROMICAV va débiter par l'exposition à la médiathèque « **Les plus belles années du Corso de Calvisson** » où vous retrouverez les nombreuses photos et le film réalisé par Herveline VINCHON du mardi 15 janvier au samedi 01 février. Inauguration le samedi 18 janvier à 11 heures.

S'en suivra un moment important pour notre association : **l'assemblée générale** qui se déroulera le mercredi 12 février à 17 heures au local associatif de l'Herboux.

Moment important car plus que jamais nous avons besoin de renforcer notre association qui après bientôt 40 ans d'existence a besoin de se ressourcer, d'accueillir de nouveaux membres dynamiques, d'étoffer le conseil d'administration et le bureau.

Notre village compte quasiment une centaine d'associations. Ne serait-il pas plus opérant d'en regrouper certaines, de fortifier l'existant plutôt que de vouloir créer chacun sa petite chapelle.

Le vendredi 21 février à 20 heures 30, au foyer communal, nous pourrions assister à la représentation théâtrale amusante qui avait du être reportée : « **Les huit Claudes** » par la compagnie bien connue, Batifol.

Le vendredi 03 avril à 18 heures à la médiathèque nous vous proposons une conférence de notre ami Jean-Pierre VINCHON sur « **Les oppida de la Vaunage** ».

Le samedi 16 mai à 21 heures une nouvelle pièce de théâtre sera présentée qui vous sera précisée dans la prochaine édition de La lettre de nos Moulins où le programme complet de l'année 2020 sera communiqué.

De plus, **la balade du Coucou** dont nous attendons depuis plus d'un an le balisage va être fléchée par nos soins prochainement. Les capitelles du circuit continuent d'être restaurées par une petite équipe de l'association qui apprécierait probablement un peu de renfort.

La **mise en valeur du site du Roc de Gachone** et la remise en fonction du moulin pointu, continue à faire partie de nos actions prioritaires. En partenariat avec la commune et le PETR Vidourle-Camargue nous poursuivons le projet même si les prochaines élections municipales qui s'annoncent risquent de différer quelque peu son aboutissement.

Les premiers frimas nous ont déjà fait ressentir les prémices de l'hiver qui s'annonce. Veillons sur nos proches et sur nous-mêmes et « que l'an que vin, si sian pas mai que seguen pas mens ».

Le président Alain AVESQUE

Visitez notre site www.apromicav.fr/ pour revoir la « lettre de nos moulins » ainsi que les actualités et animations proposées et sur **facebook** en tapant « apromicav »

Vie associative

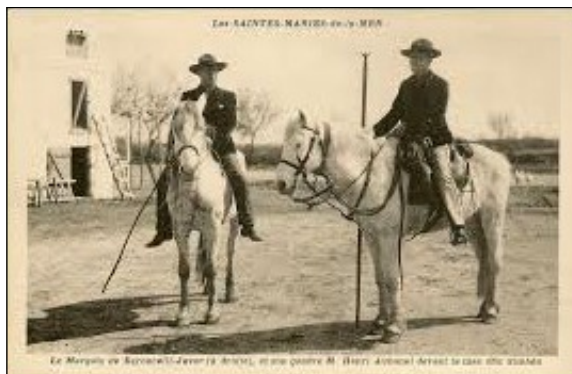


Théâtre : Brèves de gare

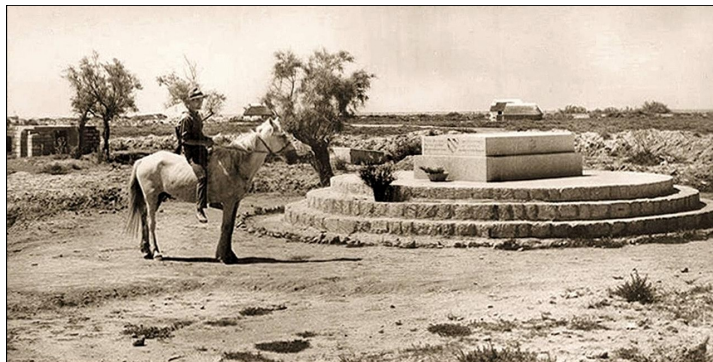
Le vendredi 12 octobre, un public nombreux assistait à la pièce de théâtre « Brèves de gare » présentée par la Choum Compagnie.

Des sketches courts et rigolos sur un quai de gare.

Film taurin, vendredi 22 novembre : « Sur les pas de marquis de Baroncelli »



Le diaporama « Sur les pas du Marquis de Baroncelli » de Jean-Paul Alexis et Serge Migoule a été projeté, pour la première fois, au foyer communal de Calvisson le vendredi 22 novembre en soirée par Serge Migoule que nous remercions à nouveau. Les 700 photos commentées qui retracent la vie et l'œuvre du Marquis ont captivé l'assistance qui, du fait du mauvais temps, n'était pas au niveau attendu. Toutefois, les spectateurs ont apprécié ce document remarquable qui nous a fait découvrir des aspects de la vie du Marquis jusqu'alors peu connus.



Tombe du marquis de Baroncelli à l'endroit de son mas Lou Simbèu, aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

L'APROMICAV en deuil : notre ami Francis ROCHEBLAVE a perdu sa maman. Nous lui adressons ainsi qu'à toute sa famille nos sincères condoléances. Nous lui renouvelons notre amitié sincère et l'assurons de notre soutien en ce difficile moment.

René Alfred MEJEAN, Général.

Personnalité calvissonnaise de premier plan, nous nous sommes rapprochés de son fils aîné, Denis, afin de le mieux faire connaître et de lui rendre un amical hommage.

Cet homme grand, mince, élégant était d'un abord des plus faciles, souriant, convivial, fraternel même. Si son glorieux passé ne nous l'avait rendu quelque peu inaccessible, nous nous serions peut-être laissé aller à la familiarité.

Mais revenons à ses débuts.

Fils de Georges Méjean, maire bâtisseur et fédérateur de Calvisson, à qui nous devons notamment le foyer communal (que la Vaunage nous a longtemps envié). La place située devant le foyer se verra par la suite inaugurée sous le nom de « Georges Méjean ». Conséquence le cimetière vieux qui s'y trouvait fut transféré vers le cimetière actuel. Il fut également le promoteur de la cave coopérative dont, plus tard, il sera président.

En 1933, il proposa la création du syndicat intercommunal des eaux de la Vaunage (S.I.E.V.). Il fera réaliser le forage de la nappe de la Vistrenque qui permettra l'adduction d'eau du village et des six autres villages adhérents de Vaunage.

Sa mère, Mathilde Scheffer d'origine alsacienne a donné naissance à trois garçons : René l'aîné, Hubert le second et Alain qui habite l'ancienne maison familiale, route de Nîmes.

René donc a fréquenté l'école de garçons de l'Herboux avant de poursuivre au lycée Daudet à Nîmes. Elève brillant il est même présenté au concours général en histoire-géographie et thème grec.

Baccalauréat aisément obtenu, en 1939, il intègre l'école spéciale militaire de Saint-Cyr à 19 ans. Sa formation militaire ne peut aboutir du fait de la dissolution des forces armées par l'occupant allemand.

Marié par son maire de père, le 24 juin 1941 à la calvissonnaise Paulette Fontaine, ils auront la joie de concevoir trois enfants : Denis, Didier et Françoise.

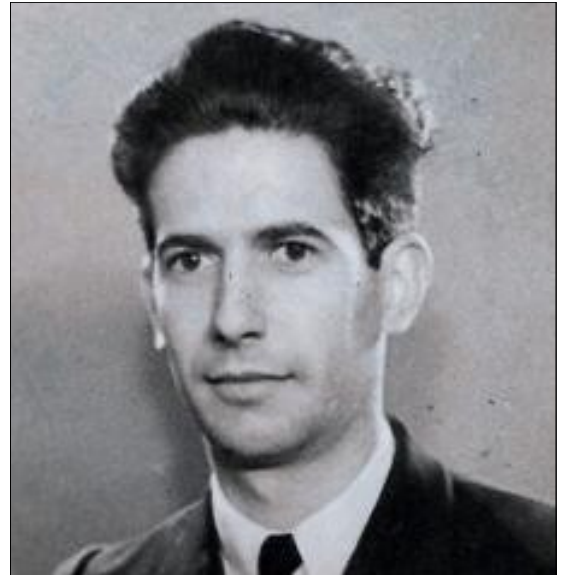
Après un passage par l'Algérie et le Maroc il gagne les États-Unis où il va acquérir une solide formation de pilote par l'U.S Air-Force. Il participera notamment aux bombardements de la poche de Royan.

Par la suite, la guerre d'Indochine, celle d'Algérie où il devient leader-pilote le verront décoré de la croix de guerre.

De 1955 à 1959 il prend le commandement du CIET (centre d'instruction des équipages de transport aérien militaire) à Toulouse-Francazal.

Mais René Méjean, aux yeux des calvissonnais, s'est couvert de gloire en 1956 lorsqu'il largue au Groenland, sur la banquise, l'expédition aéroportée du célèbre explorateur Paul-Emile Victor.

Parmi les postes importants qu'il a occupés citons : le commandement de la base aérienne de Nîmes-Courbessac (1964 1966) avant de rejoindre l'Etat Major de l'Armée de l'air.



De nombreuses décorations sont venues reconnaître ses mérites : Commandeur de l'ordre du Mérite, Officier de la légion d'Honneur...



Mais outre ses activités militaires et particulièrement après avoir pris sa retraite, il s'est investi bénévolement dans la mutualité (retraite mutualiste, anciens combattants et victimes de guerre...) et dans plusieurs associations, devenant président de « Jeunesse et montagne » qu'il avait managée durant la guerre de 39-45, de l'association Maurice Aliger pour laquelle il dirigera plusieurs publications importantes dont il sera co-auteur : « La Vaunage au XIX ème siècle », « La Vaunage au XX ème siècle », « La Vaunage au XVIII ème siècle ». De plus, il a largement participé à l'écriture de l'ouvrage « Calvisson, capitale de la Vaunage ».

Membre correspondant de l'Académie de Nîmes et auteur de nombreux articles, il trouvait néanmoins le temps d'exercer ses talents artistiques dans la peinture (huile et aquarelle), une centaine d'œuvres réalisées.

Il a rendu les armes l'année de ses 94 ans après une vie et une carrière bien remplies ayant usé de ses nombreuses capacités, avec son sens du devoir, chaleureux pour sa Vaunage et son village qu'il adorait.

Le Château : Cette superbe maison vigneronne, dénommée le château, située entre les rues du château et de Plaisance est entourée d'un grand parc superbe.

Initialement louée par son père Georges, vigneron à Boissières, elle fut rapidement achetée et devint leur maison de famille.

René Méjean l'a par la suite transformée en demeure de charme qu'il a longtemps occupée avec un plaisir non dissimulé et pour cause.

Alain AVESQUE et Jean-Paul ROUSSEL

SORTI DES ARCHIVES MUNICIPALES (suite)

Délibération du dix septembre mil huit cent quinze à dix heures du matin

Dans une salle de la maison commune de Calvisson, Messieurs les Maires de la Vaunage assemblés d'après la convocation faite par Mr Cord, commissaire extraordinaire, les Maires de Clarensac et de Nages absents, mais Mr Audemard, secrétaire de ces derniers se faisant fort de leur assentiment.

Mr Cord, après avoir entretenu des principes qui doivent caractériser les vrais Royalistes et nous avoir fait connaître le bonheur qui nous attend sous ce régime heureux où nous avons le bonheur de nous trouver ainsi que d'après une lettre du Préfet, il était urgent de s'occuper d'urgence de ces questions sur quoi les maires susdits en ont à prendre du répartiteur de leur commune suivant le rôle du contingent de la commune de Calvisson (122 frs) cent vingt deux francs, de Congéniès quarante deux francs, Grand Gallargues, soixante quinze, Aigues-Vives, soixante et dix, Codognan, vingt cinq, Vergèze quarante, Boissières douze, Nages et Solorgues vingt cinq, Langlade quinze, Caveirac trente deux, Clarensac soixante, St Cômes vingt cinq, Mus vingt, St Dionisy douze, total cinq cent soixante trois francs.

Mr Cord expose en plus qu'il a été demandé qu'une brigade de Gendarmerie fut installée dans la Vaunage, invite les Maires de délibérer sur cet objet..

Messieurs les Maires considérant que la commune de Calvisson se trouvant justement au centre et la plus populeuse du canton :

Arrêtent et supplient Monsieur le Préfet de vouloir bien fixer, s'il le trouve convenable, la brigade de Gendarmerie dans la commune de Calvisson laquelle offre le logement et ensuite les autres Maires offrent de participer aux fournitures nécessaires pour l'aménagement du poste.

Mr Cord expose en plus les articles de la délibération du 28 juillet courant où fut pris une délibération pour faire offre au gouvernement de la somme de cinq mille francs pour monter et équiper cinq gendarmes, que les Maires de chaque commune ayant versé leur contingent, lui expose de son côté qu'ayant versé la même somme dans la caisse de la Gendarmerie, il exhibe les récépissés prouvant sa décharge, lesquels reçus sont déposés aux Archives de la Commune de Calvisson.

Sur quoi les dits sieurs, après avoir vérifié les susdits récépissés ont estimé que le dit Mr Cord se trouve libéré ainsi de cinq mille francs et lui en font décharge, ainsi que la commune de Codognan et Mus pour la somme de sept cent trente francs savoir celle de Codognan pour cinq cent francs et Mus pour deux cent trente francs; ainsi que la commune d'Aigues-Vive et de Grand-Gallargues pour la somme de mille francs chacune, leur reçu leur ayant été fourni ultérieurement.

Puisse leur exemple servir pour toutes les communes du département.

Approuvent et signent : Courtel-Audemard, Deffère, Combe, Clavel, Fontaine, Raison, Matthieu, Nourrit, Doux, Jean Servièrè.

Par délibération, en date du 10 septembre 1815, les Maires des communes concernées

ont approuvé à l'unanimité, l'offre de Monsieur le Maire de Calvisson de loger dans sa commune, la brigade de cinq gendarmes, récemment créée afin de faire respecter l'ordre en Vaunage, estimant que la commune de Calvisson était la plus importante et se trouvait justement au centre du Canton.

A la suite de la délibération approuvée, le Conseil Municipal de Calvisson installe cette brigade dans un immeuble loué, situé dite des Remparts.

Devenue Place du Pont et actuellement Place du Général de Gaulle. Cet immeuble, appelé le Couvent, avait été acheté par la commune de Calvisson, par un échange avec M. Jean Audry le 10 avril 1794, avec les vieilles casernes. Cet immeuble, acheté comme « Bien National » était devenu, après le départ des moines, l'entrepôt de la « dîme ».

Elle revendit ensuite l'immeuble quelques années plus tard à Jean Penot.

La municipalité Courtin a racheté cet immeuble à M. et Mme Panazza en 196.. (?) après le refus inexplicable de la Direction Générale (?) d'accepter l'implantation d'une caserne de Gendarmerie neuve à Calvisson, sous le prétexte, très léger, de deux casernes de Gendarmerie dans le canton.

D'autant que cette construction ne coûtait rien aux contribuables calvissonnais, les frais de cette construction étaient entièrement à la charge de Monsieur Valdeyron, entrepreneur de maçonnerie à Vauvert, gendre de Monsieur Fons de Calvisson. A charge pour lui d'encaisser les locations des logements construits.

Revenant sur son refus, la Direction Générale a accepté en 198.. (?) l'implantation d'une caserne de Gendarmerie neuve, sise Avenue de la Gare, beaucoup plus moderne et plus fonctionnelle, à la demande des Municipalités Panazza et Remesy.

Ce document a été recopié le 28 juillet 1988 par Mr Raymond Courtin

Sources : *Calvisson, conférence d'Hubert Rouger, Député, Maire de Nîmes, questeur, originaire de Calvisson.*

Propos recueillis par Mr Raymond Courtin, lors de longues conversations (ou monologues) avec Mr Rouger qui, aidé par Mr Bondurant, Archiviste Départemental, préparait un ouvrage plus important sur Calvisson.



LA BÉCASSE

La bécasse des bois est un limicole trapu (famille des petits échassiers) de la taille d'une perdrix grise. Aucun caractère externe ne permet de distinguer chacun des sexes. La distinction entre juvénile et adulte (> 1 an) est possible à partir de l'examen des plumes de l'aile : usure des rémiges, liseré des couvertures primaires, stade de mue des couvertures secondaires et forme des couvertures sous-alaires.

Aucune confusion n'est possible avec une autre espèce.

Régime alimentaire

La majorité du régime alimentaire est constitué de proies animales : lombricidés, larves et imagos d'insectes, myriapodes, crustacés. 80% de son énergie provient de la consommation de vers de terre. Des graines et des végétaux verts sont également absorbés.

Reproduction

L'espèce est polygame. La femelle est mature à l'âge d'un an.

Les premières manifestations de la période de reproduction sont le fait des mâles qui, soir et matin, effectuent des vols accompagnés de cris : la croule. Ces vols en solitaire peuvent être observés de février (en France) à juillet-août, avec une intensité maximale en mai-juin. Les mâles sont fidèles d'une année à l'autre à leurs sites de croule. La période de nidification s'étend de mi-février (en France) à août, avec un maximum de pontes qui se décale de mars à juin à mesure que l'on s'élève en altitude ou que l'on progresse vers le Nord et l'Est de l'Europe.

Paramètres démographiques

La productivité annuelle est estimée à un peu plus de 2 jeunes/femelle. Les pertes en période de reproduction sont évaluées à 30%. Le taux de survie des poussins jusqu'à l'envol est estimé à 56%.

Les taux de survie sont estimés à 47% pour les jeunes de moins d'un an et 59% pour les adultes en Grande-Bretagne, à 34% et 44% respectivement en France. L'espérance de vie d'un adulte est évaluée à 1,25 années.

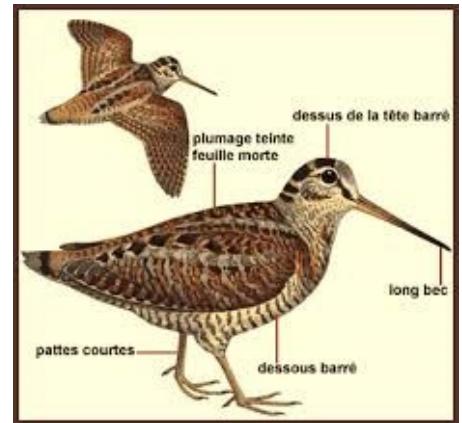
En France, l'aire de reproduction concerne essentiellement le Bassin parisien au sens large, le quart Nord-Est et les régions montagneuses : Massif central, Pyrénées, Alpes, Jura. La bécasse peut être observée partout en période de migration. En revanche, en hivernage la majorité des effectifs se rencontrent dans les régions littorales Manche-Atlantique et sur le pourtour de la Méditerranée.

Statut de conservation

L'espèce est considérée comme modérément en déclin et provisoirement vulnérable en hiver (catégorie SPEC 3W) par BirdLife International. Cette organisation comme l'UICN la classe toutefois dans la catégorie « Préoccupation mineure » à l'échelle de son aire de répartition.

Les vagues de froid peuvent entraîner localement une mortalité importante. Mais, surtout, elles provoquent des déplacements de la population hivernante vers les zones littorales. L'augmentation des densités en région côtière accroît la vulnérabilité de l'ensemble de la population. Les oiseaux regagnent leurs sites d'hivernage initiaux dans un délai d'une à deux semaines après la fin de la vague de froid.

Jean Claude PARGUEL



Source : www.oncfs.gouv.fr ›

Solution : Matou-Matheu n° 202

Faisons un schéma :

toutes les tartelettes

/-----/-----/-----/-----/-----/

matin

Partageons les 2/5 restants en 4 parties

/-----/-----/-----/---/---/---/---/

matin

a.m

Partageons chacun des 3/5 du matin en 2 parties

/---/---/---/---/---/---/---/---/---/---/

matin

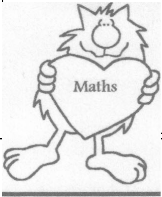
a.m

Nous voyons maintenant que les tartelettes vendues le matin représentent les 6/10 et que celles vendues l'après-midi les 1/10 des tartelettes fabriquées.

Donc le matin il a vendu 5/10 de plus que l'après-midi soit 200 tartelettes.

Puisque : $5/10 = 200$ tartelettes

$1/10 = 200 : 5 = 40$ tartelettes



Matou-Matheu n° 76

Voici une petite énigme de Matou-Matheu. Elle est assez difficile. Alors sois prudent et réfléchis bien.

Dans un sac il y a 30 chaussettes noires et 30 chaussettes beiges. Matou-Matheu retire les chaussettes une à une mais il fait nuit et, contrairement à la légende, les chats n'y voient pas dans le noir. Aussi Matou-Matheu est-il très ennuyé car :

1 / - Combien de chaussettes doit-il retirer pour être sûr d'avoir une paire de chaussettes (Evidemment, les 2 chaussettes doivent avoir la même couleur) ?

2 / - Combien de chaussettes doit-il retirer pour être sûr d'avoir deux paires de chaussettes? Les 2 paires peuvent avoir la même couleur (2 paires noires ou 2 paires beiges) ou bien les 2 paires peuvent être de couleurs différentes (une paire noire et une paire beige)

3/- Combien de chaussettes doit-il retirer pour être sûr d'avoir deux paires de couleurs différentes ? (Une paire noire et une paire beige)

Histoires pour rire

Un jeune homme entre dans une animalerie :

- *Je voudrais quelques cafards, trois ou quatre araignées et deux souris.*

- *Pourquoi tout ça ?*

- *Je déménage demain et dois rendre mon appartement dans l'état où je l'ai trouvé.*

Dans un magasin de meubles, un client s'adresse au vendeur:

- *Montrez-moi votre lit le plus solide.*

- *Vous n'êtes pourtant pas si gros que ça...*

- *Non mais j'ai le sommeil très, très lourd.*

A la billetterie de l'Opéra.

- *Je voudrais réserver deux places.*

- *Pour Roméo et Juliette ou Pelléas et Mélisandre?*

- *Non, non ...Pour mon marié et moi.*

Deux collègues devant la machine à café.

- *J'ai l'impression que la mafia italienne a piraté mon compte.*

- *Qu'est-ce qui te fait penser ça ?*

- *Tous les mois, un dénommé Agio me prend de l'argent.*

Nos actions et manifestations vous intéressent, rejoignez notre association en retournant ce coupon à :

APROMICAV 19 rue de Lattre de Tassigny 30420 Calvisson

NOM : PRÉNOM :

Adresse :

.....

Tél :Port :Mel :@.....

Adhésion annuelle : 16,00€

(coupon à découper ou à recopier)